



Abus de faiblesse

Par soldatrose1

Bonjour,

J'aurais voulu savoir, en terme d'abus de faiblesse à partir de quand courait le délai de prescription.

A t'on le temps de pouvoir déposer plainte?, à savoir est il possible de porter plainte quand nous nous sentons prêt (par exemple après 6 ans d'attente?)?

Ma question va dans ce sens, il est dit que l'on attend que la victime se rende compte de l'abus pour déposer plainte. Ainsi, est il possible d'attendre longtemps?

Je vous remercie sincèrement, mes questions sont d'analyses.

Je vous prie d'agréer en mes sentiments les plus respectueux.